

# Référentiel de développement des compétences

Programme de maîtrise en orthophonie

6<sup>e</sup> édition - 2022



## © Programme de maîtrise en orthophonie, Université Laval<sup>1</sup>

Il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation des auteurs.

### Édition préliminaire - 2009

Auteurs : Marie-Catherine St-Pierre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Chantal Desmarais, Suzie Gobeil, Laura Monetta et Audette Sylvestre. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation, Faculté de médecine, Université Laval.

### 1<sup>re</sup> édition - 2012

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Suzie Gobeil, Maximiliano Wilson, Louise Arsenault et René Fradette. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

### 2<sup>e</sup> édition - 2013

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Suzie Gobeil, Maximiliano Wilson et Marie-Julie Babin. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

### 3<sup>e</sup> édition - 2014

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Suzie Gobeil, Marie-Catherine St-Pierre, Maximiliano Wilson et Marie-Julie Babin. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

### 4<sup>e</sup> édition - 2016

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Suzie Gobeil, Marie-Catherine St-Pierre, Maximiliano Wilson et Marie-Julie Babin. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

### 5<sup>e</sup> édition - 2017

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, François Bergeron, Suzie Gobeil, Marie-Catherine St-Pierre, Maximiliano Wilson et Marie-Julie Babin. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

### 6<sup>e</sup> édition - 2021

Auteurs : Audette Sylvestre (responsable), Monique Arteau, Marianne Croteau, Suzie Gobeil, Marie-Catherine St-Pierre et Maximiliano Wilson. Ensemble des professeurs et chargées d'enseignement clinique du programme de maîtrise en orthophonie du département de réadaptation et Vice-décanat à la pédagogie et au développement professionnel continu, Faculté de médecine, Université Laval.

<sup>1</sup>Inspiré du Programme de doctorat en médecine de l'Université Laval (2007) et du Référentiel du programme de physiothérapie (2<sup>e</sup> édition) de l'Université Laval (2011).

# Table des matières

Préambule	2
Les 7 compétences	3
Les cours du programme	5
La progression dans les situations d'apprentissage	6
Tableaux des compétences	7
▪ Expertise clinique	9
▪ Collaboration	13
▪ Communication	15
▪ Érudition	17
▪ Promotion de la santé	19
▪ Gestion	21
▪ Professionnalisme	22
Références	23

# Préambule

Cette sixième édition du référentiel de compétences du programme de maîtrise en orthophonie de l'Université Laval vise à refléter les diverses compétences à développer par les étudiantes et étudiants en orthophonie, session par session, tout au long de leur formation de maîtrise. Ce référentiel s'appuie sur le profil attendu à l'entrée dans la profession tel que défini par le comité de validation canadien formé d'une représentante du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens, d'une représentante de l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes et de quatre représentants des ordres professionnels provinciaux (Alberta, Nouveau-Brunswick, Ontario, Québec).

Le référentiel de compétences témoigne d'un arrimage étroit entre les différents axes et cours du programme de même qu'avec la pratique clinique. Il s'inscrit résolument dans une vision programme. Le référentiel de compétences est un outil essentiel pour l'équipe enseignante, les étudiantes et étudiants ainsi que les personnes impliquées dans la supervision clinique.

Ce document sert de guide pour les approches pédagogiques à adopter afin de favoriser le développement des compétences par les étudiants et étudiantes. Il oriente également le processus d'évaluation des diverses compétences dans une vision programme complémentaire à l'évaluation réalisée dans chacun des cours. Dans une optique programme, l'évaluation des compétences permettra de dégager des informations essentielles pour la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants et étudiantes tout au long de leur formation. De plus, cette évaluation supportera le suivi de la qualité du programme.

Ce référentiel de compétences est un outil de travail évolutif. Cette sixième édition sera modulée en fonction du développement du programme de formation et des exigences professionnelles.

# Les 7 compétences

Dans ce document, le terme « compétence » réfère à un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations cliniques typiques du travail en orthophonie (Scallon, 2006 ; Tardif, 2006). Ces compétences s'acquièrent progressivement en cours de formation et leur développement se poursuivra tout au long de la vie professionnelle.

Le programme de maîtrise en orthophonie vise le développement d'un ensemble de sept compétences interdépendantes et interreliées. La collaboration, la communication, l'érudition, la promotion de la santé et la gestion interagissent avec la compétence centrale que constitue l'expertise clinique. Le professionnalisme constitue le fondement de ces compétences.

Le schéma suivant illustre les sept compétences du programme ainsi que les liens qui les unissent.



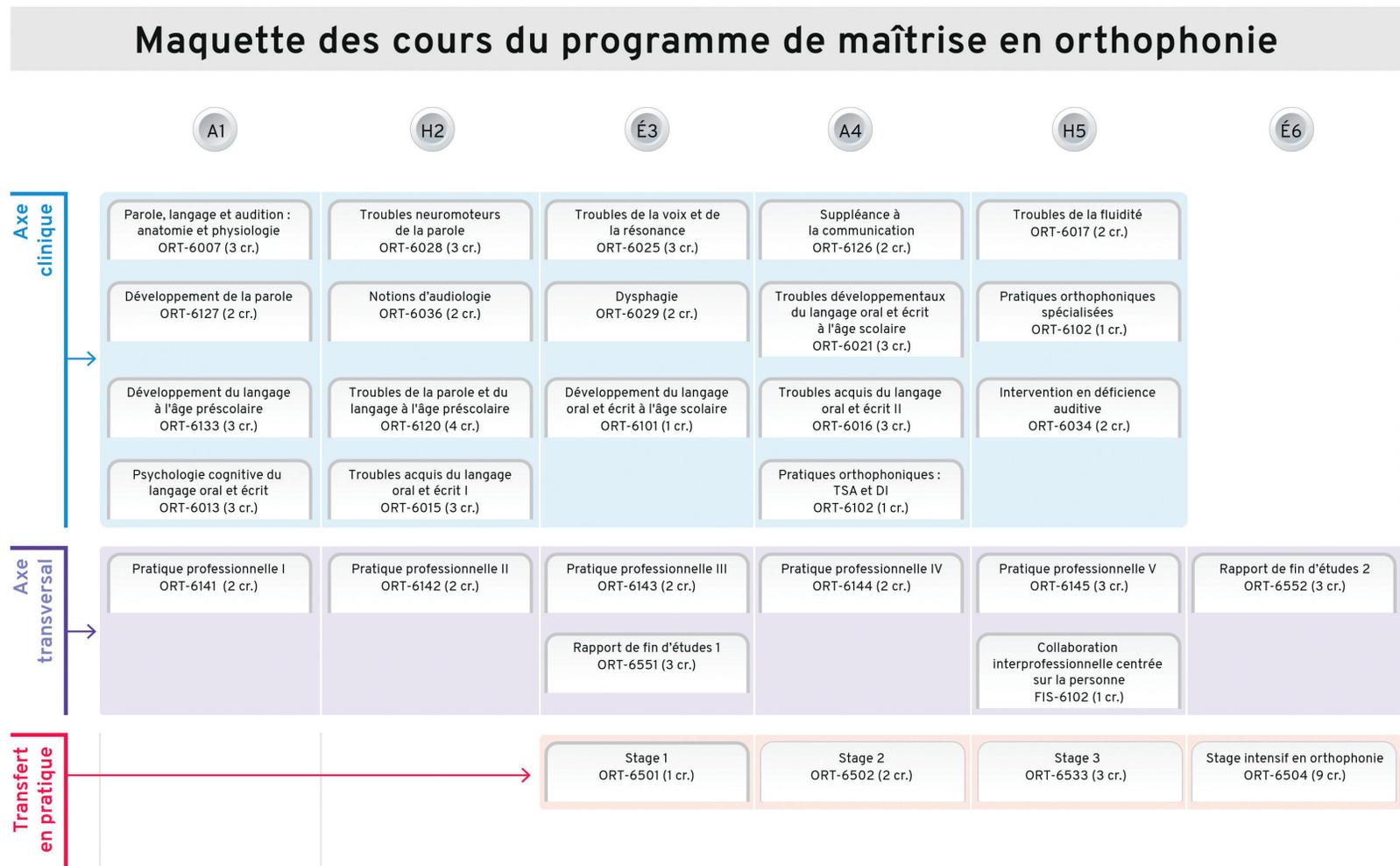
\* Dans les tableaux des compétences, le terme « client » inclut la personne qui présente le trouble de communication et ses proches.

Compétences	Définitions
<b>Expertise clinique</b>	Les orthophonistes utilisent leurs connaissances et leurs compétences cliniques dans une démarche de résolution de problèmes lorsqu'ils offrent des services centrés sur le client. Ceci leur permet de recueillir et interpréter de l'information, prendre des décisions cliniques et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques. La prestation des services se caractérise par une pratique clinique guidée par les faits scientifiques, éthique et efficiente sur le plan des ressources, ainsi que par une communication efficace en partenariat avec les clients, les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.
<b>Collaboration</b>	Les orthophonistes travaillent en partenariat avec d'autres professionnels offrant des services à des clients ou à des groupes de clients. Ils doivent interagir de manière respectueuse et concertée en contextes intra et interdisciplinaire en vue de prendre des décisions partagées concernant la communication d'un client et son implication, de même que celle de ses proches, dans le processus d'intervention. Il est par conséquent essentiel pour les orthophonistes de pouvoir collaborer efficacement avec les clients, les familles et avec une équipe interprofessionnelle d'experts en santé et en éducation pour ce qui est de la prestation des services.
<b>Communication</b>	La relation professionnelle qu'établit l'orthophoniste avec son client vise l'établissement d'une alliance thérapeutique de qualité. Les orthophonistes favorisent une communication respectueuse et empathique grâce à l'établissement d'interactions dynamiques efficaces avec les clients, les familles et les autres intervenants. Cette relation thérapeutique vise un processus décisionnel partagé. La relation professionnelle orthophoniste-client se développe principalement dans le contexte d'une entrevue. Cette relation repose sur les valeurs fondamentales de la relation d'aide que sont le respect, l'honnêteté et l'autodétermination de la personne. Ces valeurs servent d'ancrage à des attitudes de base telle que l'empathie et l'ouverture d'esprit.
<b>Érudition</b>	Les orthophonistes s'engagent à maintenir et à développer leurs connaissances dans leur domaine d'expertise. Ils s'engagent activement dans un processus de développement personnel et professionnel continu en vue de poursuivre leurs apprentissages, de répondre à leurs questions cliniques, et de contribuer à l'avancement des connaissances et à l'évolution de la profession.
<b>Promotion de la santé</b>	Les orthophonistes utilisent de manière responsable leurs connaissances et leurs compétences afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être, incluant la participation sociale, des individus, des communautés et des populations. Les orthophonistes reconnaissent leurs responsabilités au regard de l'amélioration de la qualité de vie de tous. Ils travaillent ainsi avec les clients, les communautés ou les populations qu'ils desservent afin de déterminer et de comprendre leurs besoins, nouer des partenariats, s'exprimer au nom d'autres personnes le cas échéant, et appuyer la mobilisation de ressources pour induire des changements. Ils participent aux activités de promotion de la santé. L'orthophoniste encourage ses clients à prendre leur santé et leur bien-être en main et à utiliser les moyens à leur disposition pour y parvenir.
<b>Gestion</b>	Les orthophonistes participent activement à l'organisation et au fonctionnement efficient des services et assument les obligations qui en découlent. Ils doivent être capables d'établir un ordre de priorité afin d'obtenir des résultats optimaux pour le bien-être des clients et exécuter efficacement leurs tâches organisationnelles en collégialité.
<b>Professionalisme</b>	Les orthophonistes veillent à la santé et au bien-être des individus et de la société (services aux autres) grâce à l'adoption d'une pratique éthique et de normes personnelles de comportement élevées, et au respect de leur code de déontologie. Ils agissent de manière professionnelle en étant compétents (connaissances expertes), intègres et soucieux de la dimension éthique de leurs actes. Ces engagements forment la base d'un contrat entre l'orthophoniste et la société. Pour sa part, la société accorde aux orthophonistes le privilège d'une réglementation axée sur la profession, selon le principe voulant qu'ils soient responsables devant ceux qu'ils servent et ceux avec qui ils collaborent (imputabilité). Le professionnalisme est soutenu par l'exercice de la pratique réflexive (i.e. l'engagement dans un processus d'analyse critique portant sur sa pratique).

# Les cours du programme

Les cours du programme de maîtrise en orthophonie se regroupent sous deux axes principaux soit l'axe clinique et l'axe transversal qui regroupe les contenus relatifs aux compétences transversales.

Le tout est complété par les stages qui permettent le transfert à la pratique clinique des connaissances et compétences acquises dans l'ensemble du programme.



Juillet 2021

# La progression dans les situations d'apprentissage

Tout au long de la maîtrise en orthophonie, les étudiants et les étudiantes sont progressivement confrontés à des situations d'apprentissage de natures et niveaux de complexité croissants.

- Situations d'apprentissage académiques

Les situations d'apprentissage académiques sont construites de façon théorique. Elles sont réalistes car elles ressemblent à des situations cliniques réelles ou en recréent les principales caractéristiques. Elles peuvent être de type papier-crayon et soutenues ou non par du matériel audio-visuel.

- Situations d'apprentissage simulées

Les situations d'apprentissage simulées sont celles qui reproduisent des situations cliniques authentiques par le biais de la simulation, par exemple avec des pairs, des clientes ou clients simulés et sont soutenues ou non par les technologies de l'information.

- Situations d'apprentissage authentiques

Les situations d'apprentissage authentiques sont celles réalisées auprès d'une personne, d'un groupe ou de la population générale dans un milieu clinique.

- Niveaux de complexité

Les situations ayant un niveau de complexité simple sont celles où le client ou la cliente présente une problématique clinique unique ou de niveau de gravité léger ou non complexifiée par des facteurs de risque personnels et environnementaux.

Par opposition, les situations ayant un niveau de complexité élevée sont celles où le client ou la cliente présente une problématique clinique multiple ou de niveau de gravité sévère ou complexifiée par des facteurs de risque personnels et environnementaux.



# **Tableaux des compétences**



# Intégration de la compétence EXPERTISE CLINIQUE dans le programme d'orthophonie

	1 <sup>re</sup> session					2 <sup>e</sup> session					3 <sup>e</sup> session					4 <sup>e</sup> session					5 <sup>e</sup> session					6 <sup>e</sup> session										
	ORT 6007	ORT 6127	ORT 6133	ORT 6013	ORT 6141	ORT 6028	ORT 6036	ORT 6120	ORT 6015	ORT 6142	ORT 6029	ORT 6025	ORT 6143	ORT 6551	ORT 6101	ORT 6501	ORT 6126	ORT 6016	ORT 6021	ORT 6144	ORT 6102	ORT 6502	ORT 6017	ORT 6034	ORT 6112	ORT 6145	FIS 7102	ORT 6533	ORT 6552	ORT 6504						
<b>Légende :</b> Bleu : Compétence enseignée et évaluée Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Ne pas aborder cette compétence durant la session	Anatomie	Dév. Parole	Dév. langage présco.	Psy. cognitive	Prat prof 1	Tr. neuro.	Notions audio.	Tr. parole / lang. présco.	Tr. acquis 1	Prat prof 2	Dysphagie	Voix / résonance	Prat prof 3	Rapp. de fin d'études 1	Dév lg. âge scol.	Stage I	Supp. comm.	Tr. acquis 2	Tr. dev. âge scol.	Prat prof 4	Prat. ortho. TSA et DJ	Stage II	Tr. fluidité	Int. déf. aud.	Prat. ortho. spécialisées	Prat prof 5	Coll. inter.	Stage III	Rapp. de fin d'études 2	Stage intensif						
<b>EXPERTISE CLINIQUE</b>																																				
<b>1. Savoirs</b>																																				
EC 1.1 Acquérir les savoirs associés aux sciences fondamentales.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
EC 1.2 Acquérir les savoirs associés à la démarche clinique d'évaluation et d'intervention.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
<b>2. Évaluation : aspect collecte de données</b>																																				
EC 2.1 Analyser la demande de services.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■			
EC 2.2 Faire un plan d'évaluation.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
EC 2.3 Réaliser une anamnèse avec le client.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
EC 2.4 Réaliser l'évaluation, c.-à-d. la collecte de données.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
EC 2.5 Colliger les données.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
EC 2.6 Évaluer, avec le client, ses incapacités et handicaps ainsi que les facteurs pouvant influencer sa qualité de vie.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
<b>3. Évaluation: aspect interprétation</b>																																				
EC 3.1 Analyser les données.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
EC 3.2 Interpréter les données sur le plan de la parole et du langage et les données biopsychosociales associées.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
EC 3.3 Établir le profil clinique du client.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

\*Dans les tableaux des compétences, le terme « client » inclut la personne qui présente le trouble de communication et ses proches.



## Intégration de la compétence EXPERTISE CLINIQUE dans le programme d'orthophonie

	1 <sup>re</sup> session					2 <sup>e</sup> session					3 <sup>e</sup> session					4 <sup>e</sup> session					5 <sup>e</sup> session					6 <sup>e</sup> session							
	ORT 6007	ORT 6127	ORT 6133	ORT 6013	ORT 6141	ORT 6028	ORT 6036	ORT 6120	ORT 6015	ORT 6142	ORT 6029	ORT 6025	ORT 6143	ORT 6551	ORT 6101	ORT 6501	ORT 6126	ORT 6016	ORT 6021	ORT 6144	ORT 6102	ORT 6502	ORT 6017	ORT 6034	ORT 6112	ORT 6145	FIS 6102	ORT 6533	ORT 6552	ORT 6504			
<b>Légende :</b> Bleu : Compétence enseignée et évaluée Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Ne pas aborder cette compétence durant la session	Anatomie	Dév. Parole	Dév. langage présco.	Psy. cognitive	Prat prof 1	Tr. neuro.	Notions audio.	Tr. parole / lang présco.	Tr. acquis 1	Prat prof 2	Dysphagie	Voix / résonance	Prat prof 3	Rapp. de fin d'études 1	Dév lg âge scol	Stage I	Supp. comm.	Tr. acquis 2	Tr. dév. âge scol.	Prat prof 4	Prat. ortho. TSA et DI	Stage II	Tr. fluidité	Int. déf. Aud.	Prat. ortho spécialisées	Prat prof 5	Coll. inter.	Stage III	Rapp. de fin d'études 2	Stage intensif			
<b>5. Intervention : aspect réalisation</b>																																	
EC 5.1 Réaliser une intervention.																																	
EC 5.2 Agir de manière à réduire les facteurs de risque.																																	
EC 5.3 Agir de manière à maintenir ou favoriser les facteurs de protection.																																	
EC 5.4 Évaluer les progrès du client et l'efficacité de l'intervention.																																	
EC 5.5 Ajuster l'intervention en fonction du progrès du client.																																	
EC 5.6 Documenter l'évolution par écrit.																																	
EC 5.7 Mettre fin au traitement.																																	











# Intégration de la compétence ÉRUDITION dans le programme d'orthophonie

	1 <sup>re</sup> session					2 <sup>e</sup> session					3 <sup>e</sup> session					4 <sup>e</sup> session					5 <sup>e</sup> session					6 <sup>e</sup> session								
	ORT 6007	ORT 6127	ORT 6133	ORT 6013	ORT 6141	ORT 6028	ORT 6036	ORT 6120	ORT 6015	ORT 6142	ORT 6029	ORT 6025	ORT 6143	ORT 6551	ORT 6101	ORT 6501	ORT 6126	ORT 6016	ORT 6021	ORT 6144	ORT 6102	ORT 6502	ORT 6017	ORT 6034	ORT 6112	ORT 6145	FIS 6102	ORT 6533	ORT 6552	ORT 6504				
<b>Légende :</b> Bleu : Compétence enseignée et évaluée Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Ne pas aborder cette compétence durant la session	Anatomie	Dév. Parole	Dév. langage présco.	Psy. cognitive	Prat prof 1	Tr. neuro.	Notions audio.	Tr. parole / lang présco.	Tr. acquis 1	Prat prof 2	Dysphagie	Voix / résonance	Prat prof 3	Rapp. de fin d'études 1	Dév lig âge scol	Stage I	Supp. comm.	Tr. acquis 2	Tr. dev. âge scol.	Prat prof 4	Prat. ortho. TSA et DJ	Stage II	Tr. fluidité	Int. déf. Aud.	Prat. ortho. spécialisées	Prat prof 5	Coll. inter.	Stage III	Rapp. de fin d'études 2	Stage intensif				
<b>ÉRUDITION</b>																																		
<b>1. Savoirs</b>																																		
E 1.1 Acquérir les savoirs associés à l'érudition.																																		
<b>2. Habiletés d'apprentissage autonome</b>																																		
E 2.1 Utiliser de façon autonome différentes méthodes/ outils favorisant l'apprentissage.																																		
<b>3. Habiletés de recherche et de critique de données scientifiques</b>																																		
E 3.1 Formuler une question pour résoudre un problème clinique.																																		
E 3.2 Rechercher des données dans les sources sélectionnées.																																		
E 3.3 Rechercher des sources et des données par lui-même.																																		
E 3.4 Analyser les données.																																		
E 3.5 Critiquer les données.																																		
E 3.6 Utiliser des données scientifiques.																																		
E 3.7 Transmettre ses connaissances.																																		









# Intégration de la compétence PROFESSIONNALISME dans le programme d'orthophonie

	1 <sup>re</sup> session					2 <sup>e</sup> session					3 <sup>e</sup> session					4 <sup>e</sup> session					5 <sup>e</sup> session					6 <sup>e</sup> session						
	ORT 6007	ORT 6127	ORT 6133	ORT 6013	ORT 6141	ORT 6028	ORT 6036	ORT 6120	ORT 6015	ORT 6142	ORT 6029	ORT 6025	ORT 6143	ORT 6551	ORT 6101	ORT 6501	ORT 6126	ORT 6016	ORT 6021	ORT 6144	ORT 6102	ORT 6502	ORT 6017	ORT 6034	ORT 6112	ORT 6145	FIS 6102	ORT 6533	ORT 6552	ORT 6504		
<b>Légende :</b> Bleu : Compétence enseignée et évaluée Bleu rayé : Peut être évaluée tout au long du programme Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Ne pas aborder cette compétence durant la session	Anatomie	Dév. Parole	Dév. langage présco.	Psy. cognitive	Prat prof 1	Tr. neuro.	Notions audio.	Tr. parole / lang présco.	Tr. acquis 1	Prat prof 2	Dysphagie	Voix / résonance	Prat prof 3	Rapp. de fin d'études 1	Dév lg âge scol.	Stage I	Supp. comm	Troubles acquis 2	Tr. dév. âge scol.	Prat prof 4	Prat. ortho. TSA et DI	Stage II	Tr. fluidité	Int. déf. aud.	Prat. ortho spécialisées	Prat prof 5	Coll. inter.	Stage III	Rapp. de fin d'études 2	Stage intensif		
<b>PROFESSIONNALISME</b>																																
<b>1. Savoirs</b>																																
P 1.1 Acquérir les savoirs associés au professionnalisme.																																
P 1.2 Acquérir les savoirs associés à l'éthique (dont le processus de délibération éthique).																																
<b>2. Habiletés</b>																																
P 2.1 Démontrer des comportements conformes aux règles en vigueur à l'université et dans les milieux cliniques (ex. : tenue, propos et comportement).																																
P 2.2 Démontrer des comportements conformes aux règles déontologiques de la profession.																																
P 2.3 Démontrer des comportements conformes aux règles éthiques en recherche.																																
P 2.4 Démontrer des comportements conformes aux valeurs et missions en vigueur à l'Université et dans les milieux cliniques.																																
<b>3. Pratique réflexive</b>																																
P 3.1 Appliquer une démarche de pratique réflexive.																																
P 3.2 Reconnaître les situations problématiques sur le plan éthique, incluant la déontologie.																																
P 3.3 Démontrer les habiletés propres au processus de délibération éthique.																																
P 3.4 Démontrer sa capacité à porter un jugement critique sur ses compétences.																																
P 3.5 Prendre les moyens pour poursuivre le développement de ses compétences.																																

# Références

Boulanger, N., Côté, L., Arsenault, L. avec la collaboration de G. Scallon et D. Turpin (2007). Les cinq compétences : leurs sens, leurs composantes et leurs indicateurs de développement. Programme de médecine de 1<sup>er</sup> cycle, Faculté de médecine, Université Laval.

Référentiel du programme de physiothérapie (2<sup>e</sup> éd.) de l'Université Laval (2011).

Scallon, G. (2004). L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences. Éditions du Renouveau pédagogique inc., Québec.

Tardif, J. (2006). L'évaluation des compétences, documenter le parcours de développement. Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.

Validation Steering Committee : Joy Armson (CCUP), Sharon Fotheringham (CASLPA), André Lafargue (New Brunswick), Geneviève Lemieux (Quebec), David Pflingstgraef (Ontario), Susan Rafaat (Alberta), Karen Luker (Project Manager) (2011). Proposed Entry-Level Practice Competencies for Audiologists and Speech-Language Pathologists in Canada: Report on Final Review.





**Programme de maîtrise en orthophonie**

Département de réadaptation

Faculté de médecine

Pavillon Ferdinand-Vandry

1050, avenue de la Médecine

Université Laval, Québec, G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131, poste 12283

Télécopieur : 418 656-5476

Courriel : [rea@rea.ulaval.ca](mailto:rea@rea.ulaval.ca)